DROIT PENAL DE LA FAMILLE PLAN DE COURS AS CHAVENT-LECLERE

1 ERE PARTIE: LA PROTECTION PENALE RESTREINTE DE L'ENTITE FAMILIALE

CHAPITRE 1: LA GENESE DU LIEN FAMILIAL

section 1 : la conception

I-Une protection amoindrie de l'interruption de grossesse

- 1- la dépénalisation partielle avortement
- 2- l'interruption illégale de grossesse
- 3- le délit d'interruption involontaire de grossesse

II-Une protection vivace de la femme enceinte

- A- le choix de fonder une famille
 - 1-le choix de poursuivre sa grossesse
 - 2- le choix d'interrompre sa grossesse
- B-l'état de grossesse
 - 1- disparition de l'abandon de femme enceinte
 - 2- protection de la vulnérabilité

section 2: La filiation

- I- Une protection pénale renforcée de l'état des personnes
 - A- Le conflit de compétences
 - 1- le civil tient le pénal en l'état
 - 2- le rôle croissant du droit pénal
 - B- le droit pénal garant de l'état civil des personnes
 - 1- Éléments constitutifs des atteintes à l'état civil de l'article 227-13
 - a. Substitution, simulation et dissimulation
 - b. Atteinte à l'état civil d'un enfant
 - c. Intention coupable
 - d. Relation de participation
 - 2- Sanctions des atteintes à l'état civil de l'article 227-13
 - a. Sanctions applicables aux personnes physiques
 - b. Sanctions applicables aux personnes morales
 - 3- mise en œuvre de l'exception préjudicielle
- II- une protection pénale indirecte de la filiation par la moralisation de l'adoption (trafic d'enfants)
 - A- Les limites au droit de fonder une famille
 - 1- L'interdiction de la provocation à abandon
 - a. Objet de la provocation : abandon de l'enfant né ou à naître par ses parents
 - b. Nature de la provocation
 - c. Auteur de la provocation
 - 2- L'interdiction de l'entremise en vue d'adoption (forme d'encouragement à abandon)
 - B- la primauté de l'ordre public sur la famille
 - 1- Nécessité d'une incrimination spécifique
 - 2- Comportement incriminé
 - 3- Circonstances aggravantes

CHAPITRE 2: LA PERENNITE DU LIEN FAMILIAL

Section 1- Le respect des obligations pendant la vie familiale

- I- le défaut de scolarité
 - A-le défaut d'inscription
 - B-l'absentéisme scolaire
- II- le défaut d'éducation
 - A- matérialité
 - B- sanctions

Section 2- Le respect des obligations lors de la rupture de la vie familiale

- I- le délit d'abandon pécuniaire
 - A les conditions préalables
 - 1- Existence d'une créance familiale
 - 2- Existence d'une décision de justice
 - B les éléments constitutifs
 - 1- Elément matériel
 - 2- Elément moral
 - C- la répression
- II- le délit de non-représentation d'enfant
 - A- élément matériel
 - 1- enfant mineur non émancipé
 - 2- personne en droit de réclamer

DROIT PENAL DE LA FAMILLE PLAN DE COURS AS CHAVENT-LECLERE

- 3- matérialité au sens strict
- B- élément moral
- III- Le détournement d'enfant
 - A. Eléments constitutifs de la soustraction de mineur
 - 1- éléments communs à toutes les soustractions
 - a. élément matériel
 - b. élément intentionnel
 - 2- éléments qui varient selon la qualité de l'auteur
 - a. Soustraction par un ascendant
 - b. Soustraction par un autre qu'un ascendant
 - B. Répression de la soustraction de mineur
 - 1- Mise en oeuvre et modalités
 - 2- Sanctions

2^{EME} PARTIE: LA PROTECTION PENALE ETENDUE DES MEMBRES DE L'ENTITE FAMILIALE

CHAPITRE 1: UNE PROTECTION VARIABLE DES MEMBRES DU COUPLE

Section 1 : la protection pénale du couple marié

- I- la protection du couple lui-même
 - A- la foi conjugale
 - B- la foi publique
 - 1- la bigamie
 - 2- le mariage fictif
- II- la protection de ses membres
 - A- les violences conjugales
 - B- les agressions sexuelles entre époux

section 2 : la protection pénale des couples non mariés

- I- le concubin
- II- le partenaire

CHAPITRE 2: UNE PROTECTION OPTIMALE DE L'ENFANT

Section 1 : l'enfant en bas âge

I-l'infanticide

II- le délaissement d'enfant

Section 2 : le mineur de 15 ans

I- les infractions sexuelles

II- les maltraitances familiales

Section 3 : le mineur de plus de 15 ans

I- les infractions sexuelles

II- le proxénétisme

III- les provocations